

# Haras d'Authuit

## Contrat de saillie 2021 EVREST DE LA HAIE

JE SOUSSIGNE (NOM, PRENOM, RAISON SOCIALE) : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

Téléphone/Portable : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

L'acheteur déclare acheter au Haras d'Authuit une saillie pour la saison de monte 2021 pour:

NOM DE LA JUMENT : \_\_\_\_\_

N°Sire : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Père : \_\_\_\_\_ Père de Mère : \_\_\_\_\_

NOM DU CENTRE D'INSEMINATION : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone/Portable : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Transfert d'embryon : oui / non

Date d'arrivée estimée de la jument au centre d'insémination : \_\_\_\_\_

CONDITIONS D'UTILISATION :

En IAC :

Chèque de 220€ TTC (200€ HT + 10% TVA) : Frais de réservation (chèque encaissé à la réservation)

Chèque de 440€ TTC (400€ HT + 10% TVA) : Solde au « poulain vivant 48H » (chèque à joindre avec ce contrat/encaissé 48H après la naissance)

Adresse postale :

SCEA ECURIE D'AUTHUIT-LE FIEF D'AUTHUIT-27790 ROSAY-SUR-LIEURE

[lotte.lenssen@ecuriedauthuit.com](mailto:lotte.lenssen@ecuriedauthuit.com) – Tel : 07.72.44.07.83

## CONDITIONS DE VENTE :

---

- ✓ La réservation de la saillie sera effective à réception de deux exemplaires du présent contrat signé (un exemplaire vous sera retourné signé par nos soins), accompagné de deux chèques. Le premier chèque de 220€ TTC (200€ HT+10% TVA) représentant les frais de réservation (frais technique + frais d'envoi) sera encaissé dès réception du contrat. Le deuxième chèque de 440€ TTC (400€ HT+10% TVA) représentant le solde de l'engagement « poulain vivant 48H » sera encaissé 48H après la naissance du poulain. Aucun dossier incomplet ne sera traité.
- ✓ La carte de saillie sera transférée au centre d'insémination choisi par l'acheteur et la semence sera expédiée par la société EUROGEN à réception du dossier complet et encaissement du chèque des frais de réservation.
- ✓ L'acheteur vérifie avant la signature du contrat de saillie que la jument a le droit d'être saillie par l'étalon de son choix.
- ✓ La semence envoyée à l'acheteur ne pourra être utilisée que pour la jument mentionnée dans le contrat et ce contrat n'est valable que pour un seul et unique poulain.
- ✓ Chaque contrat de vente comprend 3 doses de 8 paillettes de semence congelée.
- ✓ Les frais de mise en place, de suivi gynécologique, de pension et d'analyses éventuelles au centre d'insémination sont à la charge de l'acheteur. Le vendeur décline toute responsabilité en cas de dommage à la jument de l'acheteur.
- ✓ Transfert d'embryon : Si plusieurs gestations sont obtenues à partir d'une même récolte, une nouvelle carte de saillie devra être réglée pour chaque gestation supplémentaire.
- ✓ Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. Toute paillette non utilisée doit nous être retournée, à votre charge.
- ✓ Dans le cas où toutes les doses n'auraient pas été utilisées, et que l'acheteur désire inséminer dans la même saison de monte une autre jument avec les doses restantes, l'acheteur doit s'acquitter d'une nouvelle carte de saillie complète et signé un nouveau contrat de saillie.
- ✓ Il appartient à l'acheteur de prévenir le vendeur de la naissance du poulain. La déclaration de naissance nécessaire à l'inscription du poulain au Stud-book ne sera transmise qu'une fois le chèque du solde « poulain vivant 48H » encaissé.
- ✓ Si pour des raisons sportives ou physiques la saison de monte doit être écourtée imposant l'annulation de la présente vente, le vendeur ne pourra pas être tenu pour responsable et aucune indemnité ne pourra être exigée, autre que le remboursement par le vendeur à l'acheteur du premier versement de 220€ TTC.
- ✓ L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Il reconnaît qu'aucune garantie de résultat ne lui a été donnée et accepte le risque que sa jument reste vide.

---

J'accepte les conditions de vente du présent contrat

Fait à.....le ..... /..... /..... en deux exemplaires

L'acheteur

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le vendeur